

Le GE MEDIA : un système simple et efficace qui :

- favorise le développement des emplois dans les associations,
- apporte un nouvel appui logistique et administratif pour le développement d'activités,
- facilite la mise en réseau des compétences et des besoins locaux,
- mutualise les besoins dispersés dans les associations, en tant qu'employeur de synthèse.

Besoin de plus d'informations ? Envie d'adhérer ?
 Appelez nous au 02 31 06 17 51
 ou contactez nous sur <http://www.gemedia.asso.fr>

LE GROUPEMENT

- emploie le salarié et le rémunère
- gère le planning du salarié en fonction des besoins des associations
- facture à l'association les mises à disposition du salarié
- assure le suivi et veille à l'évolution du salarié en fonction de ses compétences et de ses attentes

Le groupement a une relation contractuelle avec l'association (les conventions de mise à disposition)

Le groupement a une relation contractuelle avec le salarié (le contrat de travail)

LE SALARIÉ

- est employé en CDI ou CDD par le groupement d'employeurs
- travaille au sein des associations adhérentes

Le salarié a une relation contractuelle avec le groupement (le contrat de travail)

Le salarié est mis à disposition de l'association adhérente par le groupement

L'ASSOCIATION ADHERENTE

- adhère durablement au groupement
- règle la cotisation annuelle
- traite avec le groupement pour les mises à disposition des salariés
- accepte la clause de responsabilité solidaire

L'association a une relation contractuelle avec le salarié (le contrat de mise à disposition)

L'association a une relation contractuelle avec le groupement (les conventions de mise à disposition)

Un projet construit par les associations :



Une initiative soutenue par :



Media Groupement d'employeurs
 mutualisation d'Emplois pour le Développement Inter Associatif

Associations, salariés :
 des solutions nouvelles
 pour l'emploi et
 le développement local



10.18 Quartier du Grand Parc - 14200 Hérouville Saint Clair



02 31 06 17 54 -



02 31 06 17 59



: contact@gemedia.asso.fr

Mutualisation d'Emplois pour le Développement Inter Associatif

Des constats

L'existence des besoins

- La pérennisation des activités associatives est conditionnée par la présence de personnel qualifié s'engageant dans la durée.

La précarité de l'emploi

- Le morcellement et la spécialisation des tâches rendent difficile l'emploi associatif.
- Les emplois aidés, qui parfois apportent des éléments de réponse à court terme, ne sont pas porteurs de solutions durables.

Les contraintes des employeurs

- Les nécessités administratives, juridiques et financières liées au contrat de travail constituent un frein au développement d'activités salariées.
- Les dirigeants d'associations souhaitant créer des emplois, ne disposent pas toujours de la formation adéquate, ou du temps nécessaire pour assurer un véritable rôle d'employeur.



Des objectifs pour le secteur associatif

- Favoriser la consolidation d'emplois durables.
- Soutenir la création d'emplois en mutualisant les ressources humaines, ceci afin de permettre le développement d'activités diverses et variées.
- Faciliter le travail administratif des dirigeants.
- Recruter du personnel qualifié, ou en cours de formation qualifiante, afin de contribuer à faire du monde associatif un secteur professionnel à part entière.



Le GE MEDIA, c'est quoi ?

Rassemblement de plusieurs associations locales, MEDIA (Mutualisation d'Emplois pour le Développement Inter-Associatif), a pour vocation première de mettre à la disposition de ses adhérents une équipe de salariés liés au Groupement par un contrat de travail régi par les dispositions de la loi du 25 juillet 1985 modifiée. Association à but non lucratif, MEDIA offre des compétences qui se veulent être en adéquation avec les besoins de ses adhérents, ceci dans le souci de fournir des solutions durables et adaptées.

Le territoire d'intervention se situe principalement sur la communauté d'agglomération Caen la Mer.

Des avantages pour les associations adhérentes

- Un recrutement simplifié et adapté aux besoins. Une fidélisation du vivier de compétences. Un renforcement du lien social.
- La mutualisation des demandes en main d'œuvre, ponctuelles ou récurrentes, permet aux associations d'adapter leurs ressources humaines aux besoins exprimés, d'anticiper les périodes de forte activité grâce à l'annualisation et l'aménagement du temps de travail.
- MEDIA apporte des solutions en matière de : gestion administrative, juridique, et financière du contrat de travail, en application de la convention collective de l'Animation, établissement des fiches de paye et versement des salaires, gestion des ressources humaines et suivi de la formation, mutualisation des besoins exprimés par les associations et des moyens humains recensés, mise en adéquation de l'offre et de la demande...



MEDIA facilite la gestion de l'emploi associatif tout en le professionnalisant, les adhérents sont co-employeurs, liés les uns aux autres par le principe de la solidarité financière.

Des opportunités pour les salariés MEDIA

- Une approche enrichissante du travail dans le secteur associatif.
- Une stabilité de l'emploi (le contrat majoritairement proposé est le CDI) à laquelle viennent s'ajouter des possibilités de formation.
- La diversification des compétences, la multiplication des expériences dans une dynamique nouvelle.
- La garantie pour le salarié d'un emploi durable lui assurant une couverture sociale complète et unique.
- Le bénéfice d'un salaire régulier grâce à la mensualisation.

